

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE LENS**  
**CANTON DE WINGLES**  
**COMMUNE DE GRENAV**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Du Centre Communal d'Action Sociale de Grenay  
Séance ordinaire du Jeudi 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi quinze juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grenay, s'est réuni, sous la présidence Monsieur Christian **CHAMPIRE**, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de Membres**

**Au conseil : 17**

**Présents : 11**

**Procurations : 3**

**Absents : 3**

**DATE DE LA CONVOCATION**

26/05/2023

**PRESENT(ES)** : Mr C. CHAMPIRE – Mme C. BUISSETTE – Mme C. BOUCHEZ  
Mme N. LEROY – Mme C. WASIKOWSKI – Mme M. LEBLOND – Mme  
A. PONCHEL – Mme A.M VINCENT - Mr JB. DETOEUF – Mr G. IBBA – Mr  
A. LEROY

**EXCUSE(ES) AYANT DONNE PROCURATION :**

- Mr V. TENELIER donne procuration à Mme C. WASIKOWSKI
- Mme A. LELIEUX donne procuration à Mme C. BUISSETTE
- Mr J. VOULIOT donne procuration à Mme N. LEROY

**ABSENTES EXCUSEES**

- Mme P. SCHIRRU
- Mme M. DUPUY
- Mme D. DUVEAU

**DELIBERATION N° 09-2023 : RELATIVE A LA PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2023 POUR LE PRE**

Considérant que le dispositif Programme de Réussite Éducative est intégré au volet « éducation » du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin pour la période de 2015/2020, et prolongé jusqu'en 2024.

Considérant la convention relative à la mise à disposition par la ville des référents famille au CCAS dans le cadre du PRE signée en 2017 pour trois ans, et prolongée en 2024 par la nouvelle convention de subvention relative à l'action 2023 - CALL - Programme de réussite éducative de Grenay-621210-92872-DDCS62

Considérant que, dans le cadre de ce contrat de ville, le dispositif de réussite éducative consiste à mener des actions d'accompagnement au profit des enfants, issus des quartiers prioritaires, en fragilité, âgés de 2 à 16 ans (et dans certains cas 18 ans) qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à la réussite scolaire et éducative et de leurs familles, dans les domaines éducatif, périscolaire, culturel, social et/ou sanitaire. Il s'adresse prioritairement aux enfants scolarisés dans les établissements de la ville de Grenay relevant du REP+ Grenay et ceux issus du quartier prioritaire intercommunal cité 5 et 11 de Grenay et Loos-en-Gohelle,

Le PRE s'inscrit en étroite relation avec les dispositifs existants sur la commune et le quartier prioritaire (projet éducatif territorial, REP+, parentalité,...).

Considérant que les actions à mettre en œuvre relèvent des sphères suivantes :

---

**Sphère 1 : équipe opérationnelle du PRE**

- 1.1 : coordination du Programme de Réussite Éducative
- 1.2 : référent de parcours

**Sphère 2 : l'enfant, sa santé, et son bien être**

- 2.1 : l'accès aux soins et aux prestations spécialisées sanitaires et sociales
- 2.2 Art thérapie par la Yoga
- 2.3 Art thérapie par la sophrologie

- 2.4 Art équithérapie

**Sphère 3 : l'enfant et son épanouissement personnel**

- 3.1 : accès aux pratiques culturelles, socio-culturelles, sportives et de loisirs
- 3.2 Atelier Radio Banquise FM
- 3.3 Atelier jardin
- 3.4 Atelier socio-esthétique

**Sphère 4 : l'enfant et sa scolarité :**

- Sphère 4.1 : Accompagnement et prévention pour la lutte contre le décrochage scolaire - PEP62

**Sphère 5 : les parents, acteurs du parcours**

- Sphère 5.1 : interventions du SAMPS
- Sphère 5.2 : enveloppe complémentaire CAF pour le soutien et l'accompagnement à la parentalité

Pour mener à bien ce projet, il est convenu de maintenir l'équipe en 2 emplois équivalents temps plein

Le Conseil d'Administration à l'unanimité ;

**Décide** d'émettre un avis favorable à la poursuite du PRE sur le territoire de la commune de Grenay étendu au quartier prioritaire du Contrat de Ville, sous réserve des financements de l'État au titre du PRE et des autres partenaires potentiels, et de mettre en œuvre le programme d'actions correspondant ;

**Mandate** le Président, pour solliciter l'appui financier de l'État et de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et tout autre partenaire potentiel, au taux le plus élevé et pour signer tout document inhérent à ce programme d'actions ;

Les dépenses sont inscrites au budget

Pour copie conforme au Registre des Délibérations

Le Président

Christian CHAMPIRE



Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le :  
Et publication du :  
Ou notification du :

